

**PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES**

**TENUE LE 17 JUIN 2021**

**AVENUE JEAN MERMOZ 14 À 6041 GOSSELIES**

L'Assemblée générale est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Madame Rosalia TUDISCA est désignée en tant que secrétaire de l'Assemblée.

Les actionnaires sont dûment représentés en exécution du Décret wallon du 1<sup>er</sup> avril 2021 organisant jusqu'au 30 septembre 2021 la tenue des réunions des organes des sociétés à participation publique locale significative.

En effet, dans le contexte actuel de crise sanitaire et dans l'optique de limiter un maximum les déplacements et rassemblements, les actionnaires ont donné des mandats impératifs en sorte de les comptabiliser dans les quorums de présence et de vote de l'Assemblée générale sans déplacement de représentant.

Eu égard à l'absence de représentation physique des actionnaires, hormis ORES Assets, aucun scrutateur n'est désigné.

La liste des présences reprenant mention des mandats impératifs est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 12 mai 2021 et ce, dans le respect des articles 24 et 25 des statuts.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2020 et également le bilan et les comptes 2020, le rapport du Commissaire-Réviseur, RSM-InterAudit, représentée par Monsieur Thierry Lejuste, Réviseur d'entreprises.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 14 juin 2021.



### **1° Présentation du rapport annuel 2020 en ce compris le rapport de rémunération**

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 12 mai 2021 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

Selon le décompte des mandats impératifs réceptionnés par le secrétariat de la société, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020**

- **Présentation des comptes ;**

- **Présentation du rapport du Réviseur et du Comité d'audit;**

- **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, des rapport de gestion et règles d'évaluation.**

Il est souligné que ces rapports ont également été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 12 mai 2021 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés.

Selon le décompte des mandats impératifs réceptionnés par le secrétariat de la société, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3° Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2020**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2020.

Selon le décompte des mandats impératifs réceptionnés par le secrétariat de la société, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4° Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2020**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Thierry Lejuste représentant la société RSM, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2020.

Selon le décompte des mandats impératifs réceptionnés par le secrétariat de la société, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 10 h 45.

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

**DONT PROCES-VERBAL**

Clos lieu et date que dessus, à Gosselies.

Lecture faite, le Président de l'Assemblée, le Vice-président du Conseil d'administration et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.



Rosalia TUDISCA  
Secrétaire



Yves BINON  
Vice-président



Karl DE VOS  
Président



## ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 14 juin 2021 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2020, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2021 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 14 juin 2021.

  
Le Secrétaire  
du Conseil d'entreprise

  
Le Président  
du Conseil d'entreprise